



Reduction d'un lissage mensuel en CDI

Par **AmelieFourreau**, le **29/09/2017** à **09:43**

Bonjour à tous.
Je suis salariée d'une association en tant qu'animatrice théâtre depuis 2008. Je suis passée en CDI lissé sur l'année depuis quelques années car je ne travaille que certains jours et hors vacances scolaires. L'an dernier je donnais 4 cours de 2h chacun par semaine et mon lissage mensuel était de 23h par mois. J'ai reçu hier un avenant à mon contrat me demandant de passer ce lissage à 17h par mois, ce qui fait pour moi une réduction de mon salaire mensuel de 100€. Ai je le droit de refuser cet avenant ou mon employeur peut il changer le lissage mensuel comme bon lui semble?
Merci